



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

publications

Question écrite n° 21303

Texte de la question

M. Lionel Tardy attire l'attention de Mme la ministre de l'égalité des territoires et du logement sur l'application de la circulaire du 1er avril 2012 relative à l'efficience des publications de l'État. Cette circulaire demandait aux différents ministères de mettre en place une stratégie ministérielle. Il souhaite connaître les axes de sa stratégie ministérielle, notamment en ce qui concerne la publication numérique.

Texte de la réponse

La stratégie numérique du ministère de l'égalité des territoires et du logement (METL) est élaborée et mise en oeuvre par la direction de la communication sur internet et les réseaux sociaux. Le METL traite de problématiques qui s'adressent à des cibles diverses : professionnels, enseignants, chercheurs, étudiants, grand public. La stratégie numérique du ministère de l'égalité des territoires et du logement est conçue pour permettre aux différents types de public de se familiariser avec la notion d'égalité des territoires et, plus globalement, de comprendre les enjeux et les perspectives portés par le ministère de l'égalité des territoires et du logement. Il s'agit, notamment, d'éclairer les Français sur le caractère social et humain du METL en le positionnant comme un ministère de proximité. Lors de la création du METL en juin 2012, une version transitoire du site internet institutionnel www.territoires.gouv.fr a été réalisée. Une nouvelle version du site web du METL a été mise en ligne, début novembre 2013, pour mieux répondre aux attentes des internautes et des services. Trois grandes priorités ont orienté cette refonte : - communiquer sur les grandes orientations politiques du ministère de l'égalité des territoires et du logement et la cohérence de l'action gouvernementale ; - expliquer et matérialiser le concept d'égalité des territoires ; - proposer aux citoyens du contenu de fond, des outils et des services. La stratégie numérique du METL se décline à travers trois objectifs : - échanger avec l'ensemble des cibles du METL : mise en oeuvre d'une nouvelle politique d'animation digitale et d'un espace dédié à l'échange interactif ; - présenter de manière pédagogique les missions du METL : une politique éditoriale favorisant l'intégration de contenus et formats grand public et faisant une grande place à l'image ; - valoriser les services rendus au public par le METL : création d'un espace « services aux usagers » qui présente les principales démarches ou dispositifs recherchés (investissement locatif, diagnostic de performance énergétique (DPE), prêt à taux zéro renforcé (PTZ+), permis de construire...). L'audience actuelle du site se situe entre 45 000 et 65 000 visites par mois. Le ministère de l'égalité des territoires et du logement est présent sur les réseaux sociaux (facebook et twitter) depuis septembre 2012. Le bilan de cette présence sur ces réseaux est positif, avec une notoriété croissante, et consolide une audience vers un plus large public tout en augmentant le trafic vers le site internet. La stratégie éditoriale du compte facebook du METL est orientée sous l'angle d'un ministère de proximité. Actualisé chaque jour, il bénéficie d'une audience de 1 757 personnes. Le compte twitter (<https://twitter.com/territoires>) du METL bénéficie d'une audience de 6 076 abonnés. Il relaie la publication des actualités du site internet du ministère, 6 à 10 tweets par jour et diffuse, sous forme de « live tweet » ponctuels, la parole de la ministre de l'égalité des territoires et du logement et du ministre délégué chargé de la ville.

Données clés

Auteur : [M. Lionel Tardy](#)

Circonscription : Haute-Savoie (2^e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 21303

Rubrique : Ministères et secrétariats d'état

Ministère interrogé : Égalité des territoires et logement

Ministère attributaire : Égalité des territoires et logement

[Date\(s\) clé\(e\)s](#)

Question publiée au JO le : [19 mars 2013](#), page 2995

Réponse publiée au JO le : [11 février 2014](#), page 1328